

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION : Programme de voirie communale pour l'année 2024 - 2025

Séance du 26 novembre 2025

La présente décision annule et remplace la délibération N° 2024-07-10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-huit heures et trente-neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain) se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt novembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 20

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, CORTINOVIS Bernard, RETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GERBAULET Geneviève, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole,

Membres absents excusés avec pouvoir : 5

BOYER Corinne pouvoir à GERBAULET Geneviève
CHAPUIS Gérard pouvoir à ROSIER Nicole
LIEVIN Karine pouvoir à DRHOUIN Jacques
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à EMIN Philippe,
MARTINE Christine pouvoir à LEMOINE Gilbert

Membres absents excusés, sans pouvoir : 4

BROCHET Olivier, FORAY Gaëlle, GUILLERMET Maria, ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 20 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 25 votants.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que la commune de Plateau d'Hauteville porte plusieurs projets de réfection, sécurisation de voiries et aménagement de voies cyclable et piétonne. Le programme se décline en quatre secteurs d'interventions.

Le premier concerne la réfection complète de la voirie chemin de Cormaranche-en-Bugey, par un reprofilage et un enduit en deux phases. Cette voirie d'accès au pôle de la filière bois depuis Hauteville-Lompnes est très utilisée en mode de déplacement doux par les clients du camping des 12 cols, de Boostcenter et les patients de la clinique du souffle. La voirie se situe sur le futur circuit d'interprétation du Marais de Vaux.

Ensuite, le programme prévoit la réfection complète de la voirie d'accès à la via-ferrata d'Hostiaz depuis le village et depuis le gite restaurant « La Fora ». Cet axe est le seul accès au parking d'activité, très fréquenté en période estivale.

Le troisième investissement se concentre sur l'entrée principale d'Hauteville côté casino (avenue de Bourg), avec la sécurisation par pose de feux à récompense et un marquage « bande cyclable » prioritaire. Une signalétique dédiée sera mise en place.

En dernier point, un programme global de sécurisation de la RD8, à l'entrée de Cormaranche-en-Bugey, avec une adjonction d'une voie cyclable et enfouissement des réseaux secs. Ces travaux sont coordonnés avec la reprise du tapis de roulement par le Conseil départemental de l'AIN suite aux travaux de mise en séparatif et remplacement de conduite EP qui s'achèveront en juillet 2024.

Cette route départementale, avec un fort trafic routier, est l'axe principal pour rejoindre le Bas Bugey et le Haut Bugey. Elle est de plus en plus fréquentée par les vélos, notamment par la section du collège et par des flux domicile/travail. Cette route est également empruntée par les utilisateurs du Bike Parc.

Aujourd'hui, la voirie est très dégradée, avec aucune sécurisation pour les modes doux.

Le projet de sécurisation, après reprise des réseaux, comprendra l'installation de dispositif de ralentissement de la vitesse (plateau et feux intelligents) et l'aménagement d'une voie douce cyclable séparée de la chaussée par des potelets en bois.

Monsieur le Maire expose le plan de financement et propose de solliciter les subventions adéquates comme suit :

Accusé de réception en préfecture
001-20086122-20251126-DE-2025-10-13-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Opération programme de voirie 2024	Montant de l'opération	DEPENSES				RECETTES	
		Part de la dépense éligible au	Part de la dépense éligible au	Part de la dépense éligible au	Part de la dépense éligible au	Type	Montant
Réfection complète de la voirie chemin de Cormaranche-en-Bugey	94 406,50 €	94 406,50 €	Département de l'Ain : Amande de police	Département de l'Ain : Terre de Vélo	Fonds état	Fonds de concours 20% de la dépense Plafond à 100 k€	100 000,00 €
Réfection voirie accès Via Ferrata d'Hostiaz	15 960,00 €	15 960,00 €				Département Ain : Amande de police 30% de la dépense éligible	101 465,00 €
Sécurisation de l'entrée principale d'Hauteville	49 000,00 €	49 000,00 €	49 000,00 €			Département Ain : Ain 15% de la dépense éligible Terre de vélo	24 629,97 €
RD8 Cormaranche en Bugey (sécurité voirie)	289 217,30 €	289 217,30 €	289 217,30 €			Fonds Etat 15% de la dépense éligible	24 629,97 €
RD8 Cormaranche en Bugey (voie douce)	164 199,80 €	164 199,80 €		164 199,80 €	164 199,80 €	Autofinancement commune minimum 20% de l'opération totale	122 556,72 €
Total	612 783,60 €	612 783,60 €	338 217,30 €	164 199,80 €	164 199,80 €	Autofinancement commune	239 501,94 €
						Total	612 783,60 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le plan de financement proposé ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part des 57 % qui ne sera pas subventionnée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes subventions correspondantes ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN

Publiée sur le site internet de la Commune le 16/12/2025

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20251126-DE-2025-10-13-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

